



Année universitaire 2013 - 2014



DEVENIR NOTAIRE

Diplôme Supérieur de Notariat

Diplôme de Notaire

(CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE NOTARIALE)



Université Toulouse 1 Capitole
2 rue du Doyen Gabriel Marty
31042 TOULOUSE cedex 9
☎ : 05.61.63.35.00
www.ut-capitole.fr

Centre de Formation Professionnelle Notariale
Université Toulouse 1 Capitole
2 rue du doyen Gabriel Marty
31042 Toulouse Cedex
2^{ème} étage
☎ : 05.61.23.22.91
Fax : 05.61.23.35.67
Courriel : cfpn.toulouse@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directrice :
Madame Véronique COUREAU
☎ : 05.61.63.36.16

Responsable administratif :
Madame Gaëlle DE LORBEAU 2^{ème}
étage bureau 261, 265, 267.
☎ : 05.61.63.36.11

SCOLARITE
DSN :
Scolarité des formations professionnalisées
AR 133 ter
☎ : 05 61 63 38 51
Scolformprof02@ut-capitole.fr

CFPN et DSN :
Centre de Formation Professionnelle Notariale
2^{ème} étage, bureau 261, 265, 267.
☎ : 05.61.23.22.91
Fax : 05.61.23.35.67
Courriel : cfpn.toulouse@wanadoo.fr

Sites internet :
www.ecoledenotariat-toulouse.fr
www.cnepn.fr



Directrice : Madame Véronique COUREAU
Responsable administratif : Madame de LORBEAU Gaëlle

Le Centre de Formation Professionnelle Notariale assure la formation permettant d'accéder aux fonctions de notaire. Il existe **2 voies possibles :**

- La voie universitaire
- La voie professionnelle.

Conditions d'admission : maître en droit ou master 1 en droit.

▪ **La voie universitaire : Diplôme Supérieur du Notariat (DSN)**

En collaboration avec l'Université Toulouse 1 Capitole - Responsable : Pr. Marc NICOD

Admission sur dossier au Master 2 Droit Notarial, Immobilier et du Patrimoine spécialité Droit Notarial

Sur 3 ans :

- **Inscription** au Master 2 à l'Université Toulouse 1 Capitole la 1^{ère} année
- Double inscription les 2^{ème} et 3^{ème} année : au Registre des stages du CFPN (Droits de scolarité du centre de formation : tarif 2013/2014 : 1200 € par semestrialité) et à la scolarité de l'Université Toulouse 1 Capitole.

1^{ère} année : Master 2 spécialité Droit Notarial de UT1

2^{ème} et 3^{ème} année : Stage (statut de salarié, employé et rémunéré, à temps plein, avec affiliation à la Caisse de

Retraite des Clercs, CRPCEN)

- Participation à un enseignement dispensé conjointement par l'Université et le Centre de Formation, divisé en 4 semestrialités sanctionnées chacune par un examen :

- Semestrialité 1 : Actes courants et techniques contractuelles
- Semestrialité 2 : Droit rural- Droit immobilier urbain
- Semestrialité 3 : Droit de la famille-Successions
- Semestrialité 4 : Droit des sociétés-Fiscalités

- Stage professionnel : Pratique professionnelle dans une étude durant 24 mois
- Rapport de stage sous la direction d'un professeur ou maître de conférences de droit des universités, dont la soutenance doit intervenir au plus tard dans l'année civile suivant celle d'obtention de la dernière semestrialité (arrêté du 28 avril 2008)

La délivrance du « Diplôme Supérieur du Notariat », diplôme mixte, universitaire et professionnel, par l'Université permet de solliciter une nomination en qualité de notaire dans un office existant ou créé.

▪ **La voie dite « professionnelle », Diplôme de Notaire**

Modifiée par le décret n°2013-215 du 13 mars 2013

Admission : Sélection sur dossier pour les titulaires d'un diplôme national de Master en droit, et entretien individuel.

Formation en alternance pour une durée de 31 mois

L'étudiant accomplit un stage dans un office notarial et, suit 6 modules de formation (module initial « spécificités juridiques et professionnelles du notariat », famille, immobilier, entreprise).

Chaque module est sanctionné par un examen écrit et un examen oral.

Rapport de stage dont la soutenance doit intervenir dans le délai d'un an après l'obtention du dernier module.